

INFORMATION AUX PARENTS ETUDIANTS CLASSES PREPARATOIRES

HEBERGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

L'internat comprend la nuit + le petit déjeuner + le déjeuner + le dîner

L'internat-externé comprend le petit déjeuner + le déjeuner + le dîner

La demi-pension comprend le déjeuner uniquement

Les frais de demi-pension et de pension sont forfaitaires. Ils ne sont donc pas susceptibles de varier en fonction du nombre de repas pris par l'élève.

L'admission à une qualité porte sur l'année scolaire complète. Des changements peuvent cependant intervenir sur demande écrite à chaque fin de trimestre : **avant mi-décembre** pour le deuxième trimestre et **avant mi-mars** pour le troisième trimestre.

Les élèves externes disposent également de la possibilité d'accéder au restaurant scolaire « repas au ticket » **uniquement pour le déjeuner** au prix de 3,57 € **sous réserve d'avoir préalablement approvisionné leur compte.**

AUCUN SOLDE NEGATIF NE SERA AUTORISE et l'accès au self ne sera pas possible.

Comment payer vos frais de restauration et d'internat ?

- par **carte bancaire** auprès du service d'intendance du lycée,
- par **prélèvement automatique** effectué par le lycée Camille Guérin selon l'échéancier joint (voir au verso),
La demande est à faire en complétant le **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA ci-joint** (joindre le RIB à la demande dûment remplie et signée), **la demande de prélèvement est valable durant toute la scolarité de l'élève,**
- par **chèque bancaire** à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Camille Guérin dès réception de l'avis de paiement,
- par **virement bancaire** au compte de l'établissement lycée Camille Guérin (à votre initiative)
IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0311 932 / BIC : TRPUFRP1
- ou bien en **espèces** directement à la caisse de l'agence comptable (un reçu vous sera remis),

Quels que soient la qualité de l'élève et le moyen de paiement choisi, **vous devrez obligatoirement joindre un RIB au dossier d'inscription.**



Tarifs hébergement classes préparatoires 2024-2025

Les tarifs sont décidés par la Région Nouvelle-Aquitaine par année civile (janvier-décembre). Les tarifs 2025 seront connus ultérieurement.

Echéancier des prélèvements					
ECHEANCES			QUALITE		
	Mois	Date de prélèvement	Interne	Interne externé	Demi pensionnaire
Total du trimestre			664,27 €	517,83 €	184,73 €
Prélèvement mensuel	Janvier	05/01/2024	222,00 €	173,00 €	62,00 €
	Février	05/02/2024	222,00 €	173,00 €	62,00 €
	Mars	06/03/2024	220,27 €	171,83 €	60,73 €
Total du trimestre			492,47 €	383,91 €	136,95 €
Prélèvement mensuel	Avril	05/04/2024	165,00 €	128,00 €	46,00 €
	Mai	06/04/2024	165,00 €	128,00 €	46,00 €
	Juin	06/06/2024	162,47 €	127,91 €	44,95 €
Total du trimestre			824,61 €	642,82 €	229,32 €
Prélèvement mensuel	Octobre	04/10/2024	275,00 €	215,00 €	77,00 €
	Novembre	05/11/2024	275,00 €	215,00 €	77,00 €
	Décembre	05/12/2024	274,61 €	212,82 €	75,32 €
Tarif annuel			1 981,35 €	1 544,56 €	551,00 €

Ce document tient lieu d'échéancier - conservez-le
 Quand vous recevrez votre avis trimestriel, le montant indiqué sera un récapitulatif des sommes prélevées du trimestre si vous avez opté pour ce mode de paiement